



Communiqué de presse
Paris, le 9 novembre 2020

Halte à l'acharnement antisyndical à Melle (79) !

Nos quatre collègues du lycée Desfontaines de Melle (79) ont comparu devant leur conseil de discipline du 12 au 16 octobre en raison de leur participation à des rassemblements contre la mise en place des E3C.

La rectrice de l'académie de Poitiers persiste aujourd'hui dans sa volonté de réprimer nos collègues pour des faits de grève, et a prononcé des sanctions allant du blâme au déplacement d'office.

Le droit de revendiquer, de se réunir, de manifester ne sont pas négociables. Dans bon nombre d'académies, des enseignantes et enseignants, des militantes et militants syndicalistes, se sont vus inquiété-e-s et poursuivi-e-s pour fait de grève. La répression doit cesser.

Une large mobilisation qui s'est traduite par une manifestation nationale à Poitiers, le 12 octobre, et de nombreux rassemblements, dont le 14 octobre, témoigne du fait que les personnels de l'Éducation nationale soutiennent massivement les 4 de Melle.

Nos organisations exigent le retrait immédiat des sanctions prononcées à l'encontre de nos camarades de Melle, et exigent l'arrêt total de la répression anti-syndicale et des mesures et procédures engagées contre tous les personnels ayant participé à des actions syndicales contre les réformes et le Bac Blanc, à Melle comme ailleurs.